

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHER ET MOSELLE (54)**

Le 29 Avril 2024 à 10 h , le comité départemental de MEURTHER ET MOSELLE s'est réuni, en Visioconférence, sur convocation de son Président M. Hervé HESS.

Etaient présents :

Michel ALLAIT (Golf AVRAINVILLE), Arnaud LABRUSSE (AS Golf d'AINGERAY) ; Hervé HESS (Golf de PULNOY), Jean-François PREVOT (Golf de PULNOY).

La séance est présidé par M. Hervé HESS, Président du comité départemental de Meurthe et Moselle. Il est nommé Monsieur Jean-François PREVOT, secrétaire de séance.

Documents mis à disposition des participants :

- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, Ordre du jour, nouveaux statuts FFGOLF, budget 2023.
- ✓ **1^{ème} point à l'ordre du jour** – Présentation du rapport moral de l'année écoulée. Principales activités : soutien aux écoles de Golf et soutien au golf scolaire.

Après débats et délibérations des membres présents, le rapport moral du Président est mis au vote.

VOTE DE LA 1^È RESOLUTION :

4	pour
0	contre
0	Abstention

La résolution est validée à l'unanimité.

- ✓ **2^{ème} point à l'ordre du jour** – approbation des nouveaux statuts de la FFGOLF.

M. Hervé HESS, Président, donne lecture des nouveaux statuts de la FFGOLF.
Après débats, explications et délibérations des membres présents, les nouveaux statuts sont mis au vote.

VOTE DE LA 2^È RESOLUTION :

4	pour
0	contre
0	abstention

- ✓ **3^{ème} point à l'ordre du jour** – rapport financier du Trésorier, approbation de l'exercice 2023 et affectation du résultat.

M. Arnaud LABRUSSE, Trésorier, donne lecture de son rapport sur la gestion et sur la situation financière du comité départemental de Meurthe et Moselle pour l'année 2023.

Le trésorier précise que les cotisations club ont peu évoluées ces dernières années.

Sur sa proposition il serait souhaitable de demander 250,00 € aux clubs 18 trous, et 125,00 € aux clubs 9 trous.

Après débats, explications et délibérations des membres présents, le rapport financier est mis au vote.

VOTE DE LA 3^{ème} RESOLUTION :

4 pour
0 contre
0 abstention

Le rapport financier, qui sera joint en annexe du présent procès-verbal, est adopté.

Le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 86,31 € est affecté au compte résultat 2023.

Les réserves se montent à 86,31 €.

- ✓ **4^{ème} point à l'ordre du jour** – Questions diverses

✚ Il est présenté l'ensemble des actions prévues pour l'année 2024 :

- ✓ Poursuite des aides et des mesures de soutien divers aux écoles de golf et aux différentes classes de l'Education Nationale.
- ✓ La question de demandes de subventions est abordée, devant les difficultés de construction des dossiers et des grandes tracasseries administratives, le projet est abandonné.
- ✓ Il est mis en avant que pour cette année 2024, les importants efforts mis auprès des écoles de l'Education Nationale, portent leurs fruits. Cette année 750 enfants vont travailler sur « mon carnet de Golf » et environ 900 enfants dans le 54 vont participer à des rencontres golfigues au sein d'un club. Et ce, après avoir fait un cycle golf au sein des écoles, grâce aux matériels fournis par le CD entre autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45

Fait à LENONCOURT, Le 2 Mai 2024

Le Secrétaire de séance

Monsieur Jean-François PREVOT

Le Président

Monsieur Hervé HESS